

Reconstitution théorique – les noms des médecins sont librement inventés. Voici à quoi pourrait ressembler ultérieurement une information destinée aux patients dans le cadre de l’EKK.

Information destinée au patient du 23 octobre 2018

Madame Bachmann,
La clinique d’ophtalmologie du **Stadtspital Zurich-Triemli** nous a transmis les données relatives au traitement mentionné ci-dessous. Sur cette base, le **montant de la rémunération** a été calculé, que la Caisse-maladie unique (EKK) versera au prestataire de soins après votre confirmation. Conformément aux dispositions légales, nous sommes tenus de vérifier auprès de vous que ces informations correspondent à vos souvenirs. Ce n’est qu’après votre confirmation que la rémunération pourra être versée. Vous recevrez ensuite automatiquement un **PDF de cette page** à l’adresse e-mail enregistrée. Nous vous remercions de votre collaboration.

Traitement du mardi 23 octobre 2018		Anzahl	Prix par minute	Total Fr.
Zeiträume / Artikel				
Numéro de dossier 45214-8723 Examen final et entretien de clôture « Cataracte »				
10:02	Remise du bracelet de suivi du patient .			
10:15 bis 10:20	Madame Stüssi, médecin assistante, mesure les données de vos yeux.	5	3.00	15.00
10:46 bis 10:56	Madame Schmetzer, ophtalmologue, examine les données de mesure et discute avec vous de la prise en charge future de vos yeux après les opérations réussies	9	3.35	30.15
10:46 bis 10:56	Madame Ziegler, médecin-chef adjointe, accompagne l’entretien. Aucun autre rendez-vous n’est nécessaire. Information transmise à votre pharmacie Albis, qui met les médicaments à votre disposition.	9	4.15	37.35
11:00	Retour du bracelet de suivi du patient à la réception.			
Montant total				82.50

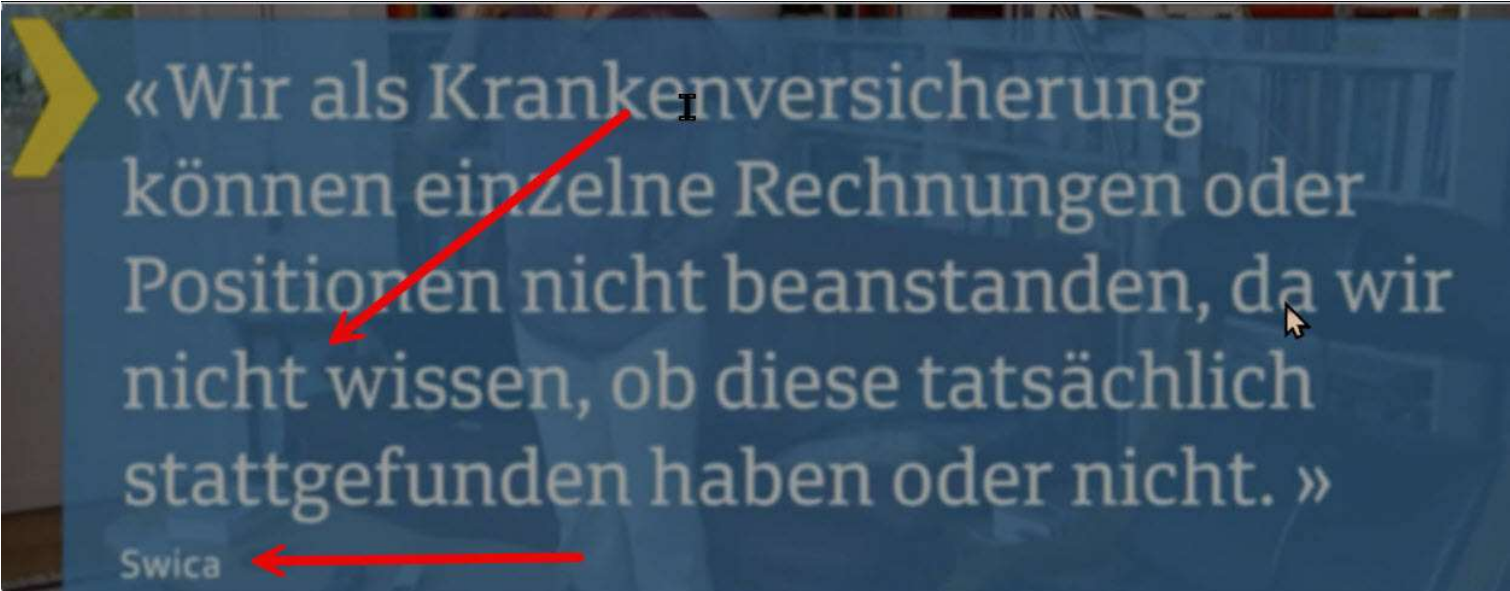
- ☒ ☒ « Oui, c’est bien ainsi que je m’en souviens »
- ☒ « Veuillez lire mon commentaire » → [Confirmer ici](#)
- ☒ « Je ne suis manifestement pas le bon patient »

[Hier bestätigen](#)

[Weitere Beispiele](#)

Quelle variante vous paraît la plus convaincante ?

La facture TARMED, plus de six fois plus coûteuse, comportant trois « suppléments de sympathie » pour les personnes âgées, sur lesquels les caisses maladie ne peuvent pas se prononcer et qu’elles ne peuvent pas non plus contrôler ?



En tant qu’assurance maladie, nous ne pouvons pas contester des factures individuelles ou certaines positions, car nous ne savons pas si celles-ci ont effectivement eu lieu ou non. Swica.

...ou l’information au patient, environ six fois moins chère, claire et compréhensible, à laquelle le patient peut même donner son accord explicite ?